

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2149

4 septembre 2013

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	103119	Caves Gales S.A.	103115
ABV s.à r.l.	103112	Caves Krier Frères, Remich, société ano-	103116
Acento S.à r.l.	103112	nyme	103116
ACPI Luxembourg Fund	103118	CCP III UK Holdings S.à r.l.	103117
Ademus S.à r.l.	103119	CCR Funds	103108
Akuo Energy Silga S.C.A.	103112	Centaur Luxco S.à r.l.	103115
Alianza Iberian Investment Corporation		Circle Investment Support Services (Lu-	
S.A.	103119	xembourg) S.A.	103115
Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.	103118	Citadel Value Fund Sicav	103110
Alpha Personnel System S.A.	103112	Cobrilux S.A. - SPF	103109
AltaFund Value-Add I	103145	Colufa	103115
Amantea Finco S.à r.l.	103148	Commerzbank International S.A.	103117
Amber Finance S.A.	103111	Consortium 2 S.à r.l.	103115
Aral Services Luxembourg S.à r.l.	103113	Corso Invest S.A.	103116
Artvalue.Com	103113	Craptor SA	103116
Artvalue.Com	103113	CS Lux Invest S.A.	103116
Assima Software S.A.	103152	CVCI Luxembourg Holding S.à r.l.	103117
Autobus STEPHANY	103111	Defense Plaza JV S.à r.l.	103117
Autocars Ecker S.à r.l.	103111	Delian S.A.	103117
Aviation Safety & Quality Solutions S.à r.l.		Fortuna Select Fund	103109
.....	103118	Jade Luxembourg S.A.	103151
Batiplan	103114	J-Group Invest S.A.	103111
Bellbird S.A.	103113	Magma Capital	103110
Bellecour Capital	103152	Martin Currie Global Funds	103106
Bengali S.A.	103151	Mossi & Ghisolfi International S.A., en	
Berkshire S.A.	103113	abrégé M&G International S.A.	103120
Beverage Packaging Holdings (Luxem-		Naxos International Holding S.A., SPF ..	103106
bourg) II S.A.	103152	Offshore Drilling Holding SA	103128
Beverage Packaging Holdings (Luxem-		Redblack Limited	103106
bourg) I S.A.	103112	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS	103109
Beverage Packaging Holdings (Luxem-		Reyl (Lux) Tactical Allocations	103107
bourg) I S.A.	103120	Sella Capital Management	103107
Bigblue Investments S.à r.l.	103116	Terre Bleue Europe S.C.A.	103111
BP Caplux S.A.	103114	UPX International 2 S.à r.l.	103142
Capitole S.à r.l.	103114	V&D Invest S.A.	103118
Carbon 14 S.à r.l.	103114	Xchanging Finance S.à r.l.	103119
Carlo Invest S.A. SPF	103114		

Redblack Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 95.369.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 25 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sur les comptes annuels des années 2010, 2011 et 2012
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013123923/8516/17.

Naxos International Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 24 sept. 2013 à 12:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30/06/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013124569/1267/16.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

We are pleased to invite you to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of Martin Currie Global Funds (the "Company"), which will be held at the Company's registered office on 30 September 2013 at 3.00 p.m. CET (the "Meeting") with the following agenda:

AGENDA FOR THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING:

1. GENERAL UPDATE OF THE ARTICLES OF INCORPORATION
Amendments to a certain number of articles of the articles of incorporation of the Company in order to (i) perform a general legal and regulatory update, notably further to the adoption of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law"), and related applicable regulations; (ii) reflect the appointment of Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l. as management company of the Company; (iii) align relevant articles of the articles of incorporation with the prospectus of the Company; and (iv) harmonise content and format.
2. DISCARDING GERMAN TRANSLATION
Discarding the German translation of the articles of incorporation of the Company, and only have an English version going forward.
3. RESTATEMENT OF THE ARTICLES OF INCORPORATION
Restatement of the articles of incorporation in order to reflect the amendments adopted by the Meeting.

The shareholders are advised that resolutions on the agenda of the Meeting shall be taken by respecting a quorum of at least one half of the capital present or represented. If such quorum is not met, a second extraordinary general meeting will be called which may deliberate, irrespective of the portion of the shares represented. In both meetings, resolutions must be passed by at least two-thirds of the votes cast. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the Company's registered office and has to be returned by fax no later than 26 September 2013 to the attention of Mrs. Louise Chiappalone at number (+352) 464 010 413 and by mail to the registered office.

The full text of the revised articles of incorporation (with mark-up changes) is available upon request at the registered office of the Company.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013124566/755/34.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 23 septembre 2013 à 10 :30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de dénomination de la SICAV en RAM (LUX) TACTICAL FUNDS
- Modification de l'Article 1 des Statuts de la SICAV en conséquence

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013124564/755/20.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

An

EXTRAORDINARY MEETING

of shareholders of Sella Capital Management (the "Company") will be held at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at 9.00 a.m. on 23 September 2013, for the purpose of considering and voting upon the agenda below.

Agenda:

1. To amend article 1 to replace the reference to the law of 20 December 2002 by a reference to the law of 17 December 2010.
2. To delete the last sentence of the second paragraph of article 5, it having become outdated.
3. To insert a new paragraph to article 6 to provide the possibility for the board of directors of the Company to proceed to a split of the Company's shares.
4. To amend (i) the second paragraph of section A) of article 12 to clarify that unclaimed liquidation monies will be deposited immediately at the Caisse de Consignation, (ii) the first and second paragraphs of section B) of article 12 in order to conform to the provisions on mergers of the law of 17 December 2010, (ii) section B) of article 12 to include a new paragraph relating to the situation where the Company would be merged and disappear and (iv) to delete the last paragraph of section B) of article 12 relating to mergers with contractual type funds.
5. To add two suspension events to those listed in article 14, namely to provide for a possible suspension in case of a merger and in case the net asset value calculation is suspended at the level of the master fund should the Company launch feeder funds in the future.

6. To amend article 15 to provide that a convening notice will be sent to registered shareholders at least 8 days in advance of the meeting.
7. To amend article 19 (i) to replace the reference to directive 93/22/EEC by a reference to the directive 2004/39/EC and to replace the references to directive 85/611/EEC by references to directive 2009/65/EC and (ii) to include two new paragraphs at the end of section (5) of article 19 relating to the possibility of one sub-fund of the Company to invest into another sub-fund of the Company and the creation of feeder sub-funds respectively.
8. To amend article 22 to clarify that there is no conflict of interest for a director if the transaction he could have a conflict in is effected under normal market conditions.
9. To delete the references to the first accounting year and the first accounting period in article 27, those having become outdated.
10. To decide that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting and the minimum quorum of presence shall be no less than 50% of the Shares in issue.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

- The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to European Fund Administration S.A., 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 17.00 CET on September, 20, 2013. Proxy forms will be sent to register Shareholders with this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, September 4, 2013.

Référence de publication: 2013124563/755/48.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.582.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 août 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre de jour initialement fixé.

Le Liquidateur convoque donc à nouveau une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 septembre 2013, devant Maître Meyers, au siège social de CCR FUNDS (en liquidation) à 9 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Approuver le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 (exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011) et le rapport révisé pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 12 janvier 2012 (date de dissolution et de mise en liquidation);
- b. Approuver le rapport du Liquidateur et les comptes de clôture de la liquidation;
- c. Approuver le rapport du Réviseur d'Entreprises agréé à la liquidation;
- d. Donner quitus et décharge aux membres du conseil d'administration sortant et au Liquidateur;
- e. Décider de la clôture de la liquidation;
- f. Instruire le Liquidateur de procéder au paiement du bonus final de liquidation aux actionnaires;
- g. Décider que tous les livres et documents sociaux de CCR FUNDS (en liquidation) soient archivés pour une période d'au moins dix ans chez BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg;
- h. Approuver que les sommes et valeurs qui ne pourraient pas être distribuées aux ayants droit à la clôture de la liquidation soient déposées à la Caisse de Consignation.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour CCR FUNDS (en liquidation)

Le Liquidateur

Deloitte Tax & Consulting

Société à responsabilité limitée

Michael JJ Martin

Partner

Référence de publication: 2013124568/755/32.

REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra au siège social de la SICAV le 23 septembre 2013 à 10:00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour
suivant:

Ordre du jour:

- Modification de la dénomination sociale de la SICAV en RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS
- Modification de l'Article 1 des Statuts de la SICAV en conséquence

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013124565/755/20.

Cobrilux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.320.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBRILUX S.A.-SPF sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 12 septembre 2013 à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.03.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013120975/750/16.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Les actionnaires sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui doit se tenir le 13 septembre 2013 à 14.30 h dans les locaux de RBC Investor Services Bank SA, 14 Porte de France,
L-4360 Esch-sur-Alzette pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation de l'état des Actifs Nets et de l'état des Opérations et Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé au 30 avril 2013
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Auditeurs pour l'exercice clôturé au 30 avril 2013
5. Nominations statutaires
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés et votant.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous faire représenter par le biais d'une procuration. La procuration complétée et signée doit être envoyée, deux jours au moins avant la date de l'Assemblée à Fortuna Select Fund, c/o RBC Investor Services Bank SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 6 septembre 2013 auprès de FORTUNA SELECT FUND, c/o RBC Investor Services Bank SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette à l'attention de Fund Corporate Services Bank SA - Domiciliation (Fax. N° +352 / 2460-3331).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013120972/755/29.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.320.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders will be held at the registered office of the fund on *20 September 2013* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 May 2013 and allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers
5. Statutory appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the registered office of the fund.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013124567/755/22.

Magma Capital, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.395.

According to Articles 23 et seq of the Articles of Incorporation of the company, the Board of Directors hereby invites you to attend the

ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the company on *12 September 2013*, 11 a.m., at the registered office of Magma Capital with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Auditor on the financial statements for the financial year as per 30 June 2013.
2. Approval of the balance sheet as per 30 June 2013 and the profit and loss statement.
3. Discharge of the members of the Board of Directors for the financial year that elapsed.
4. Remuneration for the Members of the Board of Directors.
5. Re-election of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to attend the Ordinary General Meeting and for the proper execution of the voting rights, the shareholders will have to deposit their shares at least five (5) days before the meeting. Only those who have submitted written notice of the deposit to the company are admitted to attend the meeting. Each shareholder may be represented by a person who is duly authorized by proxy. The proxies and the voting instruction forms have to be deposited at least five (5) days before the meeting at the company's registered office. For the duly convocation of the meeting, no quorum is required.

Luxembourg, August 2013.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013120977/1999/25.

Terre Bleue Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.069.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1566 du 2 juillet 2013, page 75145, d'un extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 7 mai 2013:

Au 3^e paragraphe (composition du conseil de Surveillance):

au lieu de: «Jean Bernard Zéine,»,

lire: «Jean Bernard Zeimet».

au lieu de: «Thierry Andreotti,»,

lire: «Thierry Andretta».

Référence de publication: 2013124562/14.

Amber Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.703.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013097452/10.

(130119547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Autobus STEPHANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 93.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097462/10.

(130119206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Autocars Ecker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 22.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097463/10.

(130119275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

J-Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.910.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097992/9.

(130119285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ABV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.608.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097471/10.

(130119232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Akuo Energy Silga S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.575.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akuo Energy Silga S.C.A.

Référence de publication: 2013097486/10.

(130119377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Alpha Personnel System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 83.681.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097494/10.

(130119146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Acento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 167, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 131.038.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3512 Dudelange, le 12 juillet 2013.

Monsieur Strainchamps Michel

Gérant

Référence de publication: 2013097473/12.

(130118750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.592.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un membre du directoire*

Référence de publication: 2013097548/12.

(130119524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Aral Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3325 Berchem-Ouest, Autoroute A3/E25.

R.C.S. Luxembourg B 68.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013097457/12.

(130119309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Berkshire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 109.446.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BERKSHIRE SA

Référence de publication: 2013097578/12.

(130119018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Artvalue.Com, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013097524/10.

(130118461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Artvalue.Com, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013097525/10.

(130118462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bellbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097573/10.

(130118597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Capitole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097599/10.

(130118963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Carbon 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1854 Luxembourg, 11, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 138.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013097600/10.

(130118486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Carlo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013097601/10.

(130119550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

BP Caplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.864.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013097590/13.

(130118321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Batiplan, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013097562/11.

(130119046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 155.611.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097614/10.

(130119570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Colufa, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 176.369.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66789 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097625/10.

(130119088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Consortium 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.395.668,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 135.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097626/10.

(130119178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Caves Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 4.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097637/10.

(130119409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Centaur Luxco S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2013097605/14.

(130118258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 4 juillet 2013 que:

- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués, président du conseil d'administration et commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 11/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013097603/13.

(130119003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bigblue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIGBLUE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097581/11.

(130118187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Corso Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097688/10.

(130118744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Craptor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097690/10.

(130119490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

CS Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 155.489.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097695/10.

(130118873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Commerzbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 8.495.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Juli 2013.

Commerzbank International S.A. Luxembourg

Référence de publication: 2013097684/11.

(130119278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Defense Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 160.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013097700/13.

(130119194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097697/10.

(130118769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

CCP III UK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 46.231,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097643/10.

(130119227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Delian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.208.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097723/10.

(130118256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.938.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 juillet 2013 à Luxembourg

1. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael HALCROW de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2013.

2. Il a été décidé de nommer Monsieur Jonathan PAUL, né le 21 juillet 1967 à Exeter, Royaume Uni, demeurant professionnellement à GB-Londres, W1H 7NX, 3 Quebec Mews, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097450/15.

(130118540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Aviation Safety & Quality Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.374.

Extrait de l'acte de l'assemblée générale en date du 27 novembre 2012 à 11 heures.

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat du gérant, décide de le renouveler pour une durée de cinq (5) ans.

Quatrième résolution:

Les membres présents ou représentés acceptent le renouvellement du mandat du gérant actuel et par conséquent nommer Monsieur Antoine DAVID domicilié 33, Rue de Gasperich L-5826 Hesperange, Luxembourg, pour une nouvelle période de cinq (5) ans. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2016.

Référence de publication: 2013097466/15.

(130119258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.119.

Le bilan consolidé au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACPI LUXEMBOURG FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013097476/11.

(130118529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et

ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour V&D Invest S.A.

Référence de publication: 2013097356/24.

(130117356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097467/10.

(130119174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 94.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013097479/11.

(130118993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097490/11.

(130119099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Xchanging Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.504.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 juillet 2013

En date du 9 juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Sébastien HENRICHES, directeur financier de Fondsdepot Bank GmbH, né le 17 janvier 1982 à Heidelberg, Allemagne, résidant à Uwe-Beyer-Strasse 53, 55128 Mainz, Allemagne, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 9 juillet 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Joost Johannes TULKENS;

- Abdelhakim CHAGAAR.

Gérants de classe B:

- Michael Robert FOX

- Sébastien HENRICHS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013097378/24.

(130117562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 404.969.337,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le l'actionnaire unique de la Société en date du 17 juin 2013 que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été reconduit dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé des comptes annuels et consolidés de la Société pour l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Un membre du Directoire

Référence de publication: 2013097547/17.

(130119422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

The year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom the present deed remains.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established under Luxembourg law known as "MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg), under section B No. 66955,

incorporated pursuant to a deed executed by Me Jacques Delvaux dated 4th November 1998, published in the Mémorial C, number 22 of 15th January 1999, page 1011, the articles of association (the "Articles of association") have been amended for the last time by notarial deed dated 27th December 2007, published in the Mémorial C number 618 of 12th March 2008, page 29620,

with a current share capital of EUR 79,040,000.- (seventy-nine million forty thousand Euro), represented by 79,040 (seventy-nine thousand forty) shares of a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, all fully subscribed and paid up (hereinafter referred to as the "Company" or the "absorbed company").

The meeting is chaired by Mr Marco TOSELLI, company director, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The general meeting appoints as scrutineer Mr Massimo MARTINETTO, company director, residing professionally in Luxembourg.

The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by it has been recorded on an attendance list signed by the proxy holder of the sole shareholder, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxy given by the represented sole shareholder to the present meeting, signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to act:

I. - That as a result of the aforementioned attendance list all the shares representing the entire share capital are represented at the present meeting, which is consequently duly constituted and may validly deliberate and decide on the various items of the agenda, the general meeting waiving the convening notices, the sole shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

II. - That the agenda of this meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the merger proposal dated 28th March 2013, providing for the absorption of our Company by the Luxembourg company named "CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg), under section B No. 86908, (hereinafter referred to as «CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.» or "absorbing company"), by the way of the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets and liabilities without exception or reservation of our Company to the absorbing company, said merger has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1088 of 8th May 2013 page 52213 pursuant to section 262 of the Companies Act (the "Act") of 10th August 1915 as amended, as well as the decision to extend the delay for the fulfillment of the condition precedent, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No.1942 of 10th August 2013, page 93195.

1.1. The waiver of the written reports of the boards of the merging companies, dated 28th March 2013, explaining and justifying the merger proposal from a legal point of view and in particular the exchange ratio, and

1.2. The waiver of the written report of an independent expert.

1.3. The recognition of the fulfillment of obligations resulting from Article 267 of the Act of 10th August 1915 as amended.

2) Fulfillment of the condition precedent of the merger.

3) Approval of the merger proposal and decision to implement the merger by absorption of our Company by the absorbing company, as set forth by the proposed merger.

4) Acknowledgement of the reduction of the corporate capital of the absorbing company further to the completion of the merger as a result of which, the Absorbing Company has become as well the holder of sixty-one thousand two hundred (61,200) own corporate units.

5) Discharge to the directors and to the independent auditor of the absorbed company for their respective mandates.

6) Resolution as to the place where all the registers and documents of the absorbed company shall be filed.

7) List of the documents tabled at the meeting and attached to the present deed.

8) Miscellaneous.

The general meeting, after having acknowledged being validly constituted and approved the statements of the Chairman, considered the agenda.

The general meeting has taken unanimously and by separate vote, the following resolutions.

First resolution

The general meeting acknowledges that the merger proposal - dated 28th March 2013, providing for the absorption of our Company, the Luxembourg company named "MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg), under section B No. 66955, by the Luxembourg company named "CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg), under section B No. 86908 (hereinafter referred to as «CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.» or "absorbing company"), by the way of the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets and liabilities without exception or reservation of the "absorbed company", to the "absorbing company" - was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No.1088 of 8th May 2013 page 52213, pursuant to section 262 of the Act of 10th August 1915 as amended, as well as the decision to extend the time period for the fulfillment of the condition precedent, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No.1942 of 10th August 2013, page 93195. The respective copies of these two publications will remain attached to the present deed after signing "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary;

Waivers

1.1. The general meeting acknowledges the waiver of the written reports of the boards of the merging companies, explaining and justifying the merger proposal from a legal point of view and in particular the exchange ratio, as of the 28

th March 2013, set out in the waiver letters executed by the sole shareholder of the merging companies as of such date (article 265, 3rd paragraph of the Act of 10th August 1915 as amended).

A copy of the waiver letters of the sole shareholder of the merging companies, as of 28 March 2013, after signing by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached hereto.

The general meeting further acknowledges the waiver of the written reports of the boards of the merging companies explaining and justifying the merger proposal from a legal point of view and in particular the exchange ratio, given by the sole shareholder of the absorbing company, being the Company, in a waiver letter dated 27 August 2013. A copy of that waiver letter, after signing by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached hereto.

1.2. The general meeting acknowledges the waiver of the written report of an independent expert, set out in the waiver letters executed by the sole shareholder of the merging companies as of 28 March 2013 referred to in item 1.1. above (article 266, 1st paragraph of the Act of 10th August 1915 as amended).

The general meeting further acknowledges the waiver of the written report of an independent expert by the sole shareholder of the absorbing company, being the Company, in the waiver letter dated 27 August 2013 referred to under item 1.1. above.

Article 26-1 of the Act of 10th August 1915 not being applicable to the present merger, the general meeting acknowledges that a report of an independent auditor to that respect has not to be drawn up.

1.3. The recognition of the fulfillment of the obligations resulting from Article 267 of the Act of 10th August 1915 as amended.

The general meeting recognizes that these obligations have been fulfilled as per the written certification by the Company, which certification after signing «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached hereto.

Second resolution

The merger proposal as signed on 28th March 2013, provided that the is subject to the condition precedent that at the time when the concurring decisions taken by the companies involved in the merger will intervene, i.e. as of the date of the last general meeting of the merging companies approving the draft terms of merger, hereinafter also referred to as the "Effective Date", the entirety of the corporate units of the absorbing company (CHEMTEX GLOBAL S.a r.l.) shall be held by the absorbed company, that is to say M&G INTERNATIONAL S.A.

The approval of this merger proposal by the extraordinary general meeting of the shareholders was envisaged for or around or after the 31st of May 2013.

This condition having not been fulfilled as of the 31st of July 2013 at the latest, as a result the respective meetings of the merging companies have not been in the position to approve the draft terms of merger in due time as stated in the merger proposal dated 28th March 2013. In said merger proposal and particularly in article 3, it is stated that if said condition is not performed, the merger proposal would have to be considered as unrealized, unless in case of an extension of the expiry date for the approval of the draft terms of merger to be decided by the shareholders of the Merging Companies. In order to extend the time period relating to such expiry date, Mr. Massimo MARTINETTO, acting in his capacity as manager and director respectively of the absorbing company and of the absorbed company, and as attorney-in-fact of either these two companies pursuant to the respective board resolutions adopted on 23rd July 2013, has appeared before the notary Cosita DELVAUX, in the frame of a deed of amendment dated 30th July 2013, and declared that the shareholders of CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. (Absorbing Company) and M&G INTERNATIONAL S.A. (Absorbed Company), informed their respective boards of directors/managers by means of two letters dated 12th July 2013, as to their decision to extend the expiry date for the approval of the draft terms of merger, to a further date, that is to say the 31st of October 2013.

Pursuant to these decisions taken by the shareholders of these two Merging Companies, in the framework of this extension and as a consequence thereof, the above mentioned appearing party (Mr. Massimo MARTINETTO), in the frame of same deed dated 30th July 2013 before the notary Cosita DELVAUX, requested the undersigned notary to act and the notary acted the will of the shareholders of these two Merging Companies to:

- extend to the 31st of October 2013 at the latest, the expiry date for the completion of said condition,
- amend consequently the initial draft terms of merger dated 28th March 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1088, on 8th May 2013, and more particularly article 3 of this Draft which shall be read henceforth as follows:

"3. Conditions precedent for completion of the merger.

The merger is subject to the condition precedent that at the time when the concurring decisions taken by the companies involved in the merger will intervene, i.e. as of the date of the last general meeting of the Merging Companies approving this draft terms of merger, hereinafter also referred to as the "Effective Date", the entirety of the corporate units of the Absorbing Company are held by the Absorbed Company.

The approval of this draft terms of merger by the extraordinary general meeting of the shareholders is envisaged for or around or after the 31st of October 2013.

If this condition is not fulfilled by the 31st of October 2013 at the latest, this draft terms of merger would have to be considered as unrealized, unless in case of an extension of the period to be decided by the shareholders of the Merging Companies, without leading to any compensation on either side."

- proceed with the publication of said deed amending the initial draft terms of merger,
- proceed with the amendments relating to this decision of extension, wherever this would be necessary in order to give effect to this extension."

As a result of the foregoing and further to the receipt of the confirmation letters from the Boards of both the merging companies, the general meeting acknowledges that on even date the condition precedent of the merger has been finally realized and that on even date the entire capital, i.e. all sixty-one thousand two hundred (61,200) issued corporate units of the absorbing company are held by the absorbed company.

Third resolution

The general meeting approves and accepts the merger proposal and decides to acknowledge the completion of the merger by absorption of our Company, being absorbed by the Absorbing Company (CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.), as set forth by the proposed merger, subject to the approval of the merger by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the absorbing company to be held on the date hereof, and accepts that, as a remuneration for the entire transfer of assets and liabilities of the Company, without exception or reservation, having a net asset value of at least eighty-five million one hundred four thousand Euro (EUR 85,104,000.-), as shown by the annual accounts of the Company as at 31 December 2012 presented to the general meeting, 85,104 (eighty-five thousand one hundred and four) new corporate units with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per corporate unit of the absorbing company must be issued to the sole shareholder of the absorbed company.

The 85,104 (eighty-five thousand one hundred and four) new corporate units with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per corporate unit, to be issued in exchange for the entire transfer of assets and liabilities of the absorbed company, without exception or reservation, will be fully paid up and will be allocated to the sole shareholder of the absorbed company without cash payment in applying the exchange ratio of 79,040 shares of our Company (absorbed company) for 85,104 corporate units of the absorbing company (CHEMTEX GLOBAL S.a r.l.), and the cancellation of the shares of the absorbed company.

Following the entire transfer of assets and liabilities of the absorbed company to the absorbing company, the absorbed company (our Company) will be dissolved without liquidation as a result of this merger.

The general meeting noted the completion of the merger as to the date of holding of this general meeting approving the merger, as of the time of the approval of the merger by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the absorbing company to be held on the date hereof, without prejudice to Article 273 of the Act of 10th August 1915 as amended.

Fourth resolution

The general meeting acknowledges that, (i) the Company being the owner of all the sixty-one million two hundred thousand (61,200) corporate units of the absorbing company immediately prior to the merger, and (ii) further to and as a result of the merger, the absorbing company will hold sixty-one thousand two hundred (61,200) of its own corporate units as treasury shares.

The general meeting notes that the extraordinary general meeting of the absorbing company to be held on the date hereof contemplates to reduce its corporate capital by an amount of sixty-one million two hundred thousand Euro (EUR 61,200,000.-) in order to decrease its capital that will amount to one hundred forty-six million three hundred and four thousand Euro (EUR 146,304,000.-) following completion of the merger to eighty-five million one hundred and four thousand Euro (EUR 85,104,000.-), by cancellation of sixty-one thousand two hundred (61,200) corporate units owned as treasury shares and the subscribed capital of the absorbing company will be so set to eighty-five million one hundred four thousand euros (EUR 85,104,000.- Euro), represented by 85,104 (eighty-five thousand one hundred and four) new corporate units with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all fully subscribed and paid up.

Fifth resolution

The general meeting resolves to give discharge to the directors and to the independent auditor of the absorbed company for their respective mandates.

Sixth resolution

The general meeting resolves that all the registers and documents of the absorbed company be filed at the registered office of the absorbing company during the required legal period.

Seventh resolution

The general meeting acknowledges that the whole set of documents tabled at the meeting and attached to the present deed, each of them being signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary, is listed as follows:

(i) copy of the merger proposal as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No.1088 of 8th May 2013, page 52213;

(ii) copy of the decision to extend the time period for the fulfillment of the condition precedent, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No.1942 of 10th August 2013, page 93195;

(iii) waiver letters of the merging companies as of 28 March 2013 regarding (i) the written reports of the boards and (ii) the written reports of the independent expert;

(iv) waiver letter of the Company as of 27 August 2013 regarding (i) the written reports of the boards and (ii) the written reports of the independent expert;

(v) written confirmation that the documents pertaining to the captioned merger have been kept at disposal at the Company's registered office, according to article 267 of the Companies Act;

(vi) letters of the boards of both the merging companies, confirming the realization of the condition precedent.

Statement

In accordance with Article 271 of the Companies Act as amended, the undersigned notary states that he verified and certified the legality of the acts and formalities to be borne by the absorbed company and the legality of the proposed merger and the merger proposal.

Close

There being no further items on the agenda, the Chairman declares the meeting closed.

Fee

The amount of fees, costs and charges, in any form whatsoever incumbent to the company pursuant to this deed, is estimated at EUR 2,600 (two thousand six hundred euros).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On the request of the same appearing parties and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day above written at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-HUIT AOÛT.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire du seul actionnaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A. (ci-après «M&G INTERNATIONAL S.A.»), une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 66955,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 22 du 15 janvier 1999, page 1011, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux prénommé en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 618 du 12 mars 2008, page 29620,

avec un capital social actuel fixé à EUR 79.040.000,- (soixante-dix-neuf millions quarante mille Euros), représenté par 79.040 (soixante-dix-neuf mille quarante), actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, (ci-après dénommée la «Société» ou la «Société Absorbée»).

L'assemblée est présidée par Mr Marco TOSELLI, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Massimo MARTINETTO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée et le nombre d'actions détenues par lui a été portés sur une liste de présence signée par l'actionnaire unique représenté par son mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les 79.040 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion daté du 28 mars 2013, prévoyant l'absorption de notre société par la société de droit luxembourgeois dénommée CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B, n° 86908, (ci-après «CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.» ou «la Société Absorbante»), par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre Société à la Société Absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1088 du 8 mai 2013, page 52213 conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que la décision de proroger le délai de réalisation de la condition suspensive, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1942 du 10 août 2013, page 93195.

1.1. Renonciation aux rapports écrits des conseils d'administration respectivement de gérance, des sociétés fusionnantes, datés du 28 mars 2013 expliquant et justifiant le projet de fusion du point de vue juridique et en particulier le rapport d'échange, et

1.2. Renonciation au rapport écrit d'un expert indépendant

1.3. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

2) Réalisation de la condition suspensive de la fusion

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion..

4) Constatation de la réduction du capital de la Société Absorbante suite à la réalisation de la fusion, la Société Absorbante étant devenue propriétaire de ces propres soixante-et-un millions deux cent mille (61.200) parts sociales.

5) Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréée de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

6) Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

7) Liste des documents soumis à l'assemblée et annexés au présent acte.

8) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté:

le projet de fusion du 28 mars 2013, prévoyant l'absorption de la société de droit luxembourgeois dénommée MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg, à la section B, sous le n° 66.955, par CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, RCS Luxembourg, B86908 (ci-après «CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.» ou la «société absorbante»),

la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société,

ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1088 du 8 mai 2013, page 52213 conformément à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que la décision de proroger le délai de réalisation de la condition suspensive, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1942 du 10 août 2013, page 93195. Les copies respectives de ces deux publications resteront annexées au présent acte, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné;

Renonciations

1.1. L'assemblée générale prend connaissance de la renonciation aux rapports écrits des conseils d'administration respectivement de gérance des sociétés fusionnantes, datés du 28 mars 2013, expliquant et justifiant le projet de fusion du point de vue juridique et en particulier le rapport d'échange.

La copie de la lettre de renonciation des associés respectivement des actionnaires, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

L'assemblée générale prend connaissance en outre de la renonciation écrite par l'actionnaire unique de la société absorbante, à l'établissement des rapports par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion, d'un point de vue juridique et en particulier sur le rapport d'échange, renonciation faite dans une lettre datée du 27 août 2013. Une copie de cette lettre de renonciation, après la signature par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

1.2. Renonciation au rapport écrit de l'expert indépendant.

L'assemblée générale prend connaissance de la renonciation des associés respectivement des actionnaires des sociétés fusionnantes datée du 28 mars 2013 dont question au point 1.1 ci-dessus au rapport de l'expert indépendant (article 266, 1^{er} alinéa de la loi).

L'assemblée générale prend connaissance en outre de la renonciation écrite à un rapport d'un expert indépendant par l'actionnaire unique de la société absorbante, renonciation faite dans une lettre datée du 27 août 2013 dont question ci-dessus au point 1.1. ci-dessus.

L'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 ne trouvant pas application à la présente fusion, l'assemblée reconnaît qu'aucun rapport d'un expert indépendant ne doit être dressé dans ce cadre et les actionnaires/associés peuvent valablement renoncer à l'établissement d'un rapport d'expert.

1.3. Reconnaissance de l'accomplissement des formalités requises par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

L'assemblée reconnaît que ces obligations ont été réalisées tel que cela résulte de la certification de la Société, laquelle certification après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

Le projet de fusion tel que signé le 28 mars 2013, prévoyait que la fusion est soumise à la condition suspensive qu'au moment où interviendront les décisions concordantes prises au sein de toutes les sociétés en cause, c'est à dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant le projet de fusion, ci-après encore appelée «Date Effective», l'intégralité des parts sociales de la société absorbante (CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.) soit détenue par la société absorbée, à savoir M&G INTERNATIONAL S.A.

L'approbation de ce projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires était prévue pour le ou autour du ou après le 31 mai 2013.

Etant donné que cette condition n'a pas pu être réalisée endéans le 31 juillet 2013 au plus tard, les respectives assemblées des Sociétés Fusionnantes n'ont pas été en mesure d'approuver le projet de fusion endéans la Date Effective tel que prévu dans le projet de fusion daté du 28 mars 2013. Dans ledit projet de fusion, en son article 3, il était prévu que faute de réaliser cette condition, le projet de fusion serait à considérer de plein droit comme non réalisé, sauf prolongation du délai à décider par les actionnaires des Sociétés Fusionnantes. Afin de prolonger ledit délai Monsieur Massimo MARTINETTO, agissant en sa qualité de gérant et administrateur respectivement de la société absorbante et de la société absorbée et en tant que mandataire de chacune des deux sociétés, conformément aux résolutions des respectifs conseils prises en date du 23 juillet 2013, a comparu par-devant le notaire Cosita DELVAUX prénommée dans le cadre d'un acte rectificatif daté du 30 juillet 2013 (en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), pour déclarer que les actionnaires de CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. (société absorbante) et de M&G INTERNATIONAL S.A. (société absorbée), ont tous informé leurs conseils de gérance / d'administration respectifs en vertu de deux lettres datées du 12 juillet 2013, de leur décision de proroger le délai d'approbation du projet de fusion à une date ultérieure à savoir à la date du 31 octobre 2013.

Qu'en vertu de ces décisions prises par les actionnaires de ces deux Sociétés Fusionnantes, dans le cadre de cette prorogation décidée et en conséquence de celles-ci, le comparant (Monsieur Massimo MARTINETTO), dans le cadre de ce même acte rectificatif daté du 30 juillet 2013, a requis le notaire Cosita DELVAUX d'acter et ledit notaire a acté la volonté des actionnaires de ces deux Sociétés Fusionnantes de:

- proroger au 31 octobre 2013 au plus tard, le délai de réalisation de ladite condition suspensive,
- de modifier en conséquence le projet de fusion initial daté du 28 mars 2013 tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1088, en date du 8 mai 2013, et plus particulièrement l'article 3 de ce projet de fusion pour lui donner la teneur suivante:

"3. Conditions préalable à la réalisation de la fusion.

La fusion est soumise à la condition suspensive qu'au moment où interviendront les décisions concordantes prises au sein de toutes les sociétés en cause, c.à.d. à la date de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes approuvant

le présent projet de fusion ci-après encore appelée «Date Effective», l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbante soient détenues par la Société Absorbée.

L'approbation de ce projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est prévue pour le 31 octobre 2013 au plus tard. Si cette condition n'est pas réalisée le 31 octobre 2013, le présent projet de fusion serait à considérer de plein droit comme non réalisé, sauf prolongation du délai à décider par les actionnaires des Sociétés Fusionnantes, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part et d'autre."

- de procéder à la publication dudit acte modifiant le projet de fusion initial,
- de procéder aux modifications relatives à cette décision de prorogation partout où il en sera nécessaire en vue de rendre effective cette prorogation.

Suite à ce qui précède et au vu des lettres de confirmation venant des Conseils des deux sociétés fusionnantes, l'assemblée générale prend acte qu'à la date des présentes la condition suspensive de la fusion a été finalement réalisée et que la totalité du capital, c'est à dire toutes les soixante et une mille deux cents (61 200) parts sociales émises par la société absorbante, sont détenues par la société absorbée.

Troisième résolution

L'assemblée approuve et accepte le projet de fusion et prend acte de la réalisation de la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante (CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.), aux conditions prévues par le projet de fusion, sous réserve de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'unique actionnaire de la société absorbante qui se tiendra à la date des présentes, et accepte que, en tant que rémunération pour la totalité du transfert des actifs et passifs de la Société, sans exception ni réserve, ayant une valeur de l'actif net d'au moins 85.104.000 EUR, comme indiqué dans les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 présentés à l'assemblée générale, quatre-vingt-cinq mille cent quatre (85.104) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par part sociale de la Société Absorbante soit émise au profit de la société absorbée.

Les quatre-vingt-cinq mille cent quatre (85.104) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par part sociale, émises en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, sont à attribuer à l'actionnaire unique de la société absorbée, sans soulte, en appliquant le rapport d'échange de 85.104 parts sociales de la société absorbante pour 79,040 actions de la société absorbée, et l'annulation pure et simple des actions de la société absorbée.

Suite au transfert de tous les actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, la société absorbée (notre société), par suite de cette fusion, sera dissoute sans liquidation.

L'assemblée générale constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion, à compter de la date de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société absorbante qui se tiendra ce jour, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que, (i)notre Société (société absorbée) étant propriétaire de toutes les soixante et un mille deux cents (61.200) parts sociales de la Société Absorbante préalablement à la fusion, et (ii)la Société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détient dans son portefeuille ces soixante et un mille deux cents (61.200) parts sociales.

L'assemblée constate en outre que, l'assemblée de la Société Absorbante a décidé en conséquence de réduire son capital à concurrence d'un montant de soixante et un millions deux cent mille euros (EUR 61.200.000,-) pour porter son capital actuel de cent quarante-six millions trois cent quatre mille euros (146.304.000,-) à quatre-vingt-cinq millions cent quatre mille euros (EUR 85.104.000,-) par l'annulation des soixante et un mille deux cents (61.200) parts sociales détenues en propre et que le capital de la société absorbante sera fixé à quatre-vingt-cinq millions cent quatre mille euros (EUR 85.104.000,-) représenté par 85.104 parts sociales d'une valeur nominale de Eur 1.000 chacune, intégralement souscrites et libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au réviseur d'entreprises agréée de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Septième résolution

L'assemblée prend acte de la liste des documents soumis à l'assemblée et annexés au présent acte après signature «Ne Varietur» par les parties comparantes et le notaire, liste des documents telle que détaillée comme suit:

(i) projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1088 du 8 mai 2013, page 52213;

(ii) décision de proroger le délai de réalisation de la condition suspensive, telle que publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1942 du 10 août 2013, page 93195;

(iii) lettres de renonciation des sociétés fusionnantes du 28 mars 2013 aux (i) rapports écrits des conseils d'administration respectivement de gérance des sociétés fusionnantes et (ii) des rapports écrits d'un expert indépendant;

(iv) lettre de renonciation de la Société du 27 août 2013 aux (i) rapports écrits des conseils d'administration et (ii) des rapports écrits d'un expert indépendant;

(iv) confirmation écrite quant à la mise à disposition au siège de la société des documents relatifs à fusion, tel que prévu par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

(v) lettres de confirmation venant des Conseils des deux sociétés fusionnantes, quant à la réalisation de la condition suspensive.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en relation au présent acte, est estimé à EUR 2.600 (deux mille six cents euros)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version Française. À la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte Anglais et le texte Français, la version Anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture fait aux membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire par les noms, prénoms, état civil et résidences, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. TOSELLI, B. TASSIGNY, M. MARTINETTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 août 2013. Relation: RED/2013/1427. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013123748/441.

(130150373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Offshore Drilling Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.518.

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de OFFSHORE DRILLING HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.518. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, soussigné, en date du 22 mai 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 11 juin 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à trois heures sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme en tant que secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée choisit en tant que scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur et avec le Président et le Secrétaire constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président a déclaré ce qui suit:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de quatre cent virgule six cent treize dollars américains (USD 400,613) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. La procuration, après signature ne varietur par le mandataire de l'actionnaire de la Société, restera annexée au présent procès-verbal.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

3 "Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.3 d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.4 d'utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles constitués de titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans la mesure où cette assistance ne constitue pas une activité réglementée du secteur financier.

3.5 d'effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

3.6 d'emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers, cotés ou non. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés.

3.7 de nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens. La Société peut également conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans être limité à, des contrats de souscription, des accords de commercialisation («marketing agreements»), des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats fiduciaires, des contrats de couverture de risque, des contrats d'échange sur taux d'intérêts et/ou devises et autres contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats d'administration bancaire et de liquidité, des contrats de facilités de crédit («liquidity facility agreements»), des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de sûretés de quelque nature que ce soit.

3.8 de réaliser tout investissement ou opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines prédécrits.

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.";

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de quarante mille soixante et un dollars américains et trente centimes (USD 40.061,30) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille soixante et un

dollars américains et trente centimes (USD 40.061,30), représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains et six cent treize centimes (USD 400,613) chacune, à un montant de quatre-vingt mille cent vingt-deux dollars américains et soixante centimes (USD 80.122,60), représenté par deux cent (200) actions ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains et six cent treize centimes (USD 400,613) chacune, par l'émission de cent (100) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains et six cent treize centimes (USD 400,613), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par par voie d'incorporation de réserves disponibles (les Réserves Disponibles);

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements spécifiés aux points 2 et 3 ci-dessus et modification subséquente du registre d'actions de la Société;

5. Refonte intégrale des Statuts de la Société; et

6. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

3 "Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.3 d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.4 d'utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles constitués de titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans la mesure où cette assistance ne constitue pas une activité réglementée du secteur financier.

3.5 d'effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

3.6 d'emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers, cotés ou non. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés.

3.7 de nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens. La Société peut également conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans être limité à, des contrats de souscription, des accords de commercialisation («marketing agreements»), des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats fiduciaires, des contrats de couverture de risque, des contrats d'échange sur taux d'intérêts et/ou devises et autres contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats d'administration bancaire et de liquidité, des contrats de facilités de crédit («liquidity facility agreements»), des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de sûretés de quelque nature que ce soit.

3.8 de réaliser tout investissement ou opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines prédécrits.

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise. "

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de quarante mille soixante et un dollars américains et trente centimes (USD 40.061,30) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille soixante et un dollars américains et trente centimes (USD 40.061,30), représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains et six cent treize centimes (USD 400,613) chacune, à un montant de quatre-vingt mille cent vingt-deux dollars américains et soixante centimes (USD 80.122,60), représenté par deux cent (200) actions ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains et six cent treize centimes (USD 400,613) chacune, par l'émission de cent (100) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains et six cent treize centimes (USD 400,613), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et de procéder à l'enregistrement de la souscription ainsi qu'à la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, déclare alors souscrire à cent (100) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de quatre cent virgule six cent treize dollars américains (USD 400,613) et les libérer intégralement moyennant une incorporation des Réserves Disponibles au capital social de la Société.

Le montant du total des réserves disponibles de la Société (les Réserves Disponibles Totales) est documenté par un rapport du réviseur d'entreprise ATWELL S.à r.l., daté du 18 juillet 2013 qui indique que ce montant est au moins égal aux Réserves Disponibles à incorporer dans le capital social de la Société, dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

On the basis of the work undertaken as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the contributed shares is not at least equal to the appropriation of USD 457,150,758 to the non-share contribution account (line 115 of the normalized chart of accounts) of the balance sheet of the Company.»

En outre, hors des Réserves Disponibles Totales, l'Associé Unique décide d'allouer un montant de quatre cent cinquante-sept millions cent dix mille six cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-dix centimes (USD 457.110.696,70) au Compte de Prime d'Emission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** «Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt mille cent vingt-deux dollars américains et soixante centimes (USD 80.122,60) représenté par deux (200) actions ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains virgule six cent treize (US\$ 400,613) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.»

L'Assemblée décide en plus de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de faire une refonte des Statuts et d'introduire une version anglaise et française des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Offshore Drilling Holding S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including anybody corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or anybody corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means. For the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.3 to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.4 to use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises to the extent such assistance does not constitute a regulated activity of the financial sector.

3.5 to carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

3.6 to borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, to be listed or not. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

3.7 to pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, fiduciary agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.8 to perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is eighty thousand one hundred twenty-two United States Dollars and sixty cents (US\$ 80,122.60) divided into two hundred (200) shares with a par value of four hundred point six hundred thirteen United States Dollars (US\$400.613) and each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form provided that if a Shareholder so requests, the Company may convert some or all of his Shares to bearer form as provided by Law.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholder Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine in accordance with the provisions of the 1915 Law provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. Bonds, notes and other debt instruments. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered, or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

9. The directors.

9.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

9.2 Where either:

9.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

9.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the moment where the Company has more than one Shareholder.

9.3 A Director need not be a Shareholder.

9.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

9.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

9.6 The Shareholders' Meeting may decide to appoint one or several class A Directors and one or several class B Directors.

9.7 A Director may be re-elected.

9.8 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

9.9 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

9.10 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

10. Powers of the directors.

10.1 The Company will be managed by a Board of Directors or a sole Director, as the case may be.

10.2 The Board of Directors or a sole Director, as the case may be, has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

11.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

11.2 if the Company has more than one Director, by the joint signature of the majority of Directors and provided that the Shareholders' Meeting has appointed two (2) classes of Directors, the joint signature of at least one (1) class A Director and one (1) class B Director;

11.3 the sole signature of any Managing Director (as defined in Article 12.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 12.1;

11.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

12. Delegation of powers.

12.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Managing Director "), acting alone or jointly.

12.2 A Managing Director need not be a Shareholder.

12.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Managing Directors will be determined by the Board of Directors except that the first Managing Director or Managing Director s may, but need not, be appointed by a Shareholders' Meeting.

12.4 A Managing Director can have the responsibilities, powers, duties and emoluments of the highest-ranking corporate executive officer (the "Chief Executive Officer") or of a corporate officer primarily responsible for managing the financial risks, financial planning and record-keeping, as well as financial reporting to higher management of the Company (the "Chief Financial Officer").

12.5 Any Director may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

13.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

13.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented and provided that the Shareholders' Meeting has appointed two classes of Directors, at least one (1) class A Director and one (1) class B Director vote in favour of the decisions.

13.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding

that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

13.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

13.8 Conflict of interest:

13.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

13.8.2 Where the Company only has one Director, Article 13.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

13.8.3 Articles 13.8.1 and 13.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.4 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Friday of the months of June at 12.00 p.m. each year in the City of Luxembourg or at any other place within the municipality of the corporate seat indicated in the convening notice.

14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

15. Statutory auditors.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

15.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

15.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

15.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

15.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

16. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

18. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

19. Interpretation and Luxembourg law.

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Suit la traduction française des statuts

1. Forme sociale et nom.

1. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "Offshore Drilling Holding S.A." (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.3 d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.4 d'utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles constitués de titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans la mesure où cette assistance ne constitue pas une activité réglementée du secteur financier.

3.5 d'effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

3.6 d'emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers, cotés ou non. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés.

3.7 de nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens. La Société peut également conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans être limité à, des contrats de souscription, des accords de commercialisation («marketing agreements»), des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats fiduciaires, des contrats de couverture de risque, des contrats d'échange sur taux d'intérêts et/ou devises et autres contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats d'administration bancaire et de liquidité, des contrats de facilités de crédit («liquidity facility agreements»), des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de sûretés de quelque nature que ce soit.

3.8 de réaliser tout investissement ou opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines prédécrits.

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt mille cent vingt-deux dollars américains et soixante centimes (USD 80.122,60) représenté par deux (200) actions ayant une valeur nominale de quatre cent dollars américains virgule six cent treize (USD 400,613) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative, étant entendu que si un Actionnaire en fait la demande, la Société peut convertir tout ou partie de ses actions au porteur comme prévu par la Loi.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sauf disposition contraire dans les présents statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration en accord avec la Loi de 1915 à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Obligations, notes et autres instruments de dettes. La Société peut émettre des obligations, des notes ou d'autres instruments de dettes sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, notes, certificats ou autres instruments de dettes sous forme nominative ne peuvent être échangés ou convertis en titres au porteur.

9. Conseil d'administration.

9.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

9.2 Si:

9.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

9.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

9.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

9.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

9.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six ans.

9.6 L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateurs de classe A et un ou plusieurs Administrateurs de classe B.

9.7 Un Administrateur peut être réélu.

9.8 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

9.9 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

9.10 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un Administrateur avant l'expiration du mandat de celui-ci, l'Administrateur nommé restera en fonction jusqu'à l'expiration du mandat de l'Administrateur qu'il remplace sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

10. Pouvoirs des administrateurs.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration ou, le cas échéant, un Administrateur unique.

10.2 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant, l'Administrateur unique, a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

11. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

11.1 si la Société a un Administrateur, la seule signature de cet Administrateur;

11.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de la majorité des Administrateurs et dans l'hypothèse que l'Assemblée Générale ait nommée deux classes d'Administrateurs, la signature conjointe d'au moins un Administrateur de classe A et d'au moins un Administrateur de classe B;

11.3 la seule signature de tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

11.4 la seule signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

12. Mandataire des administrateurs.

12.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

12.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

12.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale.

12.4 Un Administrateur Général peut avoir les responsabilités, pouvoirs, tâches et rémunérations d'un directeur général du plus haut rang ("Président-Directeur Général") ou d'un mandataire social prioritairement responsable pour gérer les risques financiers, la planification financière et la tenue des documents, ainsi que la communication de l'information financière à la direction supérieure de la Société (le "Directeur Financier").

12.5 Tout Administrateur peut déléguer toute partie de ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

13. Réunion du conseil d'administration.

13.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs Président.

13.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. Dans le cas d'égalité des voix, l'Administrateur Président aura une voix prépondérante.

13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité

simple des Administrateurs présents ou représentés pourvu que dans l'hypothèse que l'Assemblée Générale ait nommée deux classes d'Administrateurs, au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B votent en faveur des décisions.

13.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

13.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

13.8 Conflit d'intérêt:

13.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

13.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 13.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

13.8.3 Les Articles 13.8.1 et 13.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

14. Assemblée générale.

14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.6

14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

14.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 12h00 chaque année dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit dans la commune du Siège Social indiqué dans la convocation.

14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social en indiquant l'ordre du jour.

14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

15. Commissaires aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (ci-après les "Commissaires").

15.2 Les Commissaires sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui peut aussi les révoquer à tout moment.

15.3 Le nombre de Commissaires et leur rémunération sont déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 La durée du mandat des Commissaires ne peut dépasser six ans. Ils peuvent être réélus. Les Commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six ans.

15.5 Dans le cas où le nombre de Commissaires serait réduit pour quelque raison que ce soit à moins de la moitié des Commissaires désignés, le Conseil d'Administration doit tout de suite convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires pour pourvoir au remplacement des postes vacants.

16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

17. Distribution sur les actions.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

18. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

19. Interprétation et loi luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter les Statuts en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français des Statuts, le texte anglais fera foi.

Et après lecture du présent acte faite aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35083. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121993/784.

(130147892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

UPX International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.078.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UPX International 2 S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, incorporated by deed enacted on February 17, 2012, published in the Memorial C n° 913 of April 6, 2012, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 167 078 and which by-laws has been amended for the last time by deed enacted on September 17, 2012, published in the Memorial C n° 2562 of October 16, 2012.

The meeting is opened at 2:30 pm and presided by Mrs. Catherine Desso, "Avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit, "private employee", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of 1.-EUR (one Euro) so as to raise it from its present amount of 12,501.- EUR (twelve thousand five hundred and one Euros) to 12,502.-EUR (twelve thousand five hundred and two Euros) by the issuance of 1 (one) new Ordinary Share with a nominal value of 1.-EUR (1 Euro), by contribution in kind. -Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new Ordinary Share and payment of a share premium of 10,999,999.- EUR (ten million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros) by contribution in kind.

2. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides as follows:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of 1.-EUR (one Euro) so as to raise it from its present amount of 12,501.- EUR (twelve thousand five hundred and one Euros) to 12,502.-EUR (twelve thousand five hundred and two Euros) by the issuance of 1.- (one) new Ordinary Share with a nominal value of 1.-EUR (1 Euro), to be issued with a share premium of an aggregate amount 10,999,999.- EUR (ten million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros) by contribution in kind, and to admit the subscription of the new Ordinary Share by the sole shareholder, with payment of a share premium of 10,999,999.- EUR (ten million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim held by the sole shareholder, the company UPX INTERNATIONAL S.à.r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 170 100, against the Company in an aggregate amount of 11,000,000.- EUR (eleven million Euros).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene, the sole shareholder, UPX International Sàrl, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, avocat à la cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal being annexed to the present deed, who declared, for and on behalf of UPX International Sàrl, to subscribe 1 (one) new Ordinary Share having a par value of 1.- EUR (one Euro) and to pay it up with a share premium in an amount of EUR 10,999,999.-, by contribution in kind of the claim as hereafter described.

Description of the contribution

A claim against the Company for an aggregate amount of 11,000,000.- EUR (eleven million Euros).

Evidence of contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary in the form of the following documents:

- an interim balance sheet dated June 30, 2013 of the Company, certified by its managers;
- an excerpt of the trade registry of the Company dated July 8, 2013;
- a declaration of value of the contribution signed on July 8, 2013 by the managers of UPX International Sàrl and
- a declaration issued by the managers of the Company on July 8, 2013.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

" Art. 8.

8.1. - The Company's capital is set at 12,502.- EUR (twelve thousand five hundred and two Euros) represented by 12,502 (twelve thousand five hundred and two) shares of 1.-EUR (One Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "UPX International 2 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu du 17 février 2012, publié au Memorial C n° 913 du 6 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167 078 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 17 septembre 2012, publié au Memorial C n° 2562 du 16 octobre 2012 (la «Société»)

L'assemblée est ouverte à 14 heures 30 et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1,- EUR (un Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.501,- (douze mille cinq cents un Euros) à 12.502,- (douze mille cinq cents deux Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), par apport en nature.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle Part Sociale Ordinaire et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 10.999.999,- EUR (dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) par apport en nature.

2. Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1,- EUR (un Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.501,- EUR (douze mille cinq cents un Euros) à 12.502,- EUR (douze mille cinq cent deux Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) qui sera émise avec une prime d'émission d'un montant de 10.999.999,- EUR (dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) par apport en nature, et d'admettre la souscription de 1 (une) nouvelle Part Sociale Ordinaire par l'associé unique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de 10.999.999,- EUR (dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance de l'associé unique, la société UPX INTERNATIONAL S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° 170 100, à l'encontre de la Société, d'un montant global de 11.000.000,- EUR (onze millions d'Euros),

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique, UPX International S.à.r.l., prénommée, ici représentée par Maître Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé qui demeurera annexée au présent acte, laquelle a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de UPX International Sàrl, 1 (une) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et de la libérer, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 10.999.999,- EUR (dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) par apport en nature de la créance comme ci-après décrit.

Description de l'apport

Une créance contre la Société d'un montant global de 11.000.000,- EUR (onze millions d'Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des documents suivants:

- des états financiers au 30 juin 2013 de la Société, certifiés par ses gérants;
- un extrait du registre de commerce et des sociétés de la Société, daté du 8 juillet 2013;
- une déclaration de valeur de l'apport émise le 8 juillet 2013 par les gérants de UPX International S.à.r.l.

et

- une déclaration du 8 juillet 2103, émanant des gérants de la Société.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Catherine Desso, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et sur la validité de la souscription et du paiement.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

" Art. 8.

" Art. 8.1. Le capital social est fixé à 12.502,- EUR (douze mille cinq cents deux Euros) représenté par 12.502,- (douze mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ cinq mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte

est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 9 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31686. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013100198/164.

(130121216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand and thirteen,

on the tenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Augustin de Longeaux, lawyer, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of AltaFund Value-Add I, a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended

on 11 June 2013 through a notarial deed drawn up by the same notary Jean-Joseph Wagner, its publication in the Mémorial C stillpending (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted, with effect as of 20 June 2013, by the board of managers of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three million nine hundred and twenty-three thousand five hundred Euros (EUR 3,923,500.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner in the Company, fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as class B limited shareholder and three million nine hundred and seven thousand five hundred (3,907,500) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred and thirty million Euros (EUR 630,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Class A Ordinary Shares of the relevant class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per ordinary share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through circular resolutions adopted with effect as of 20 June 2013, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of seven hundred and twenty thousand Euros (EUR 720,000.-) through the creation of seven hundred and twenty thousand (720,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, in its resolutions adopted with effect as of 20 June 2013, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 25, 26, 27 and 28 June 2013, the subscription of seven hundred and twenty thousand (720,000) Class A Ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of six million four hundred and eighty thousand Euros (EUR 6,480,000.-), as follows:

Alta Faubourg S.A.S., a company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: one hundred and twenty thousand (120,000) Class A Ordinary Shares;

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depositary (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voorgemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: one hundred and eighty thousand (180,000) Class A Ordinary Shares;

Euro Pietro Private Limited, a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): one hundred and twenty thousand (120,000) Class A Ordinary Shares;

The Northern Trust Company, a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: one hundred and forty-four thousand (144,000) Class A Ordinary Shares; and

Predica, a company incorporated and governed by the laws of France with registered office at 50-56 rue de la Pro-cession, 75015 Paris, France: one hundred and fifty-six (156,000) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 25, 26, 27 and 28 June 2013, so that the total amount of seven million two hundred thousand Euros (EUR 7,200,000.-) representing the amount of the abovementioned capital increase of seven hundred and twenty thousand Euros (EUR 720,000.-) and an aggregate share premium in an amount of six million four hundred and eighty thousand Euros (EUR 6,480,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" 5. Share capital - Authorised share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at four million six hundred forty-three thousand five hundred Euros (EUR 4,643,500.-) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and four million six hundred twenty-seven thousand five hundred (4,627,500) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the Sponsor and the other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dixième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Me Augustin de Longeaux, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AltaFund Value-Add I, une société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, ayant sa résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 448 en date du 9 mars 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifié pour la dernière fois par acte notarial en date du 11 juin 2013 par devant le même notaire Jean-Joseph Wagner et dont la publication dans le Mémorial est en cours (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions circulaires en date du 20 juin 2013 par le conseil de gérance d'AltaFund General Partner S.à r.l. (le "Conseil"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l' "Associé Commandité"), une copie desdites résolutions, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement trois millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents Euros (EUR 3.923.500,-), représentés par mille (1.000) actions de Commandité ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille actions ordinaires de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'actionnaire commanditaire de classe B et trois millions neuf cent sept mille cinq cents (3.907.500) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par le sponsor et quatre autres Actionnaires Commanditaires de Classe A, toutes ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à six cent trente millions Euros (EUR 630.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A rachetables de la classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil a, dans les résolutions circulaires avec prise d'effet le 20 juin 2013, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de sept cent vingt mille Euros (EUR 720.000,-) par la création de sept cent vingt mille (720.000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil, dans les résolutions adoptées avec prise d'effet le 20 juin 2013, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, obtenue les 25, 26, 27 et 28 juin 2013, la souscription globale de sept cent vingt

mille (720.000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission globale de six millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 6.480.000,-), comme suit:

Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: un total global de cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Classe A;

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas, en qualité de dépositaire (bewaarder) de APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas: un total global de cent quatre-vingt mille (180.000) Actions Ordinaires de Classe A;

Euro Pietro Private Limited, une société de droit singapourien ayant son siège social au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): un total global de cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Classe A;

The Northern Trust Company, une société de droit d'Illinois, Etats-Unis ayant son siège social et enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement ARBN 126 279 918, en sa capacité de dépositaire de The Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, une société de droit australien, enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement CAN 134 338 882: un total global de cent quarante-quatre mille (144.000) Actions Ordinaires de Classe A; et

Predica S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: cent cinquante-six mille (156.000) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés les 25, 26, 27 et 28 juin 2013, de sorte que la somme de sept millions deux cent mille Euros (EUR 7.200.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de sept cent vingt mille Euros (EUR 720.000,-) et une prime d'émission totale pour un montant de six millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 6.480.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" 5. Capital social - Classes d'actions ordinaires.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions six cent quarante-trois mille cinq cents Euros (EUR 4.643.500,-) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15.000,-) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune et quatre millions six cent vingt-sept mille cinq cents (4.627.500) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par le Sponsoret les autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. de LONGEAUX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9102. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013100274/179.

(130122404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Amantea Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 177.971.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Amantea Finco S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at

2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 177.971 (the “Company”).

THERE APPEARED:

W2005/Thirty-Three B.V. a Dutch Private Limited Liability Company with registered office at 1161 Strawinskyaan, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Trade and Companies Register under number 34218796, being owner of 637,500 shares of the Company;

Omicron RE B.V. a Dutch Private Limited Liability Company with registered office at Dam 7, f – 6^e floor, 1012 jS Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Trade and Companies Register under number 34278731, being owner of 612,500 shares of the Company

(the “Shareholders”).

here represented by Marielle STIJGER, having her professional addresses in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

- Decision to amend Article 10 and Article 13 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the creation of Type A and B Managers.

After this had been set forth, the Shareholders, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend article 10 and article 13 of the Articles of Association of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 10.** The management of the company shall be constituted by a Board of Managers consisting of six (6) managers.

Three (3) A managers shall be appointed, suspended and removed by the general meeting upon the nomination of W2005/Thirty-Three B.V. and three (3) B managers shall be appointed, suspended and removed by the general meeting upon the nomination of Omicron RE BV.

The Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or one two Type A and one Type B manager.”

“ **Art. 13.** The Company shall be bound by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Amantea Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.971 (la «Société»).

ONT COMPARU:

W2005/Thirty-Three B.V., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1161 Strawinskylaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés néerlandais sous le numéro 34218796, détenteur de 637.500 actions dans la Société;

Omicron RE B.V. société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Dam 7, f – 6^e étage, 1012 jS Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés néerlandais sous le numéro 34278731, détenteur de 612.500 actions dans la Société

(les «Associés»)

ici représentés par Marielle STIJGER, demeurant professionnellement à Luxembourg; en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

- Décision de modifier l'article 10 et l'article 13 des statuts de la Société afin de refléter la création d'une classe A ainsi que d'une classe B de gérants.

Ceci ayant été exposé, les Associés, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte la décision suivante.

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 10 et l'article 13 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par un conseil de gérance constitué de six (6) gérants.

Trois gérants de classe A peuvent être nommés, suspendus ou remplacés par l'assemblée générale de W2005/Thirty-Three B.V. et trois gérants de classe B peuvent être nommés, suspendus et remplacés par l'assemblée générale de Omicron RE B.V.

Les Gérants forment un Conseil de Gérance étant une entité juridique en charge de l'administration et de la représentation de la Société.

Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un président; en cas d'absence d'un président, un autre gérant peut présider l'assemblée.

Un Gérant incapable de prendre part à une assemblée peut déléguer son pouvoir par lettre, fax ou télégramme à un autre membre du Conseil de Gérance pour le représenter lors de l'assemblée et pour voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance participant à l'assemblée du Conseil de Gérance par tout moyen de communication (incluant un téléphone ou un vidéo conférence) permettant à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à cette assemblée (soit en personne, ou représentés par voie de procuration, ou par tout autre moyen de communication) d'entendre ou d'être entendu par l'ensemble des autres membres à tout moment devra assister en personne à cette assemblée, devra être pris en compte lors du calcul du quorum et devra être amené à voter sur les matières reprises dans l'agenda de l'assemblée. Les membres du Conseil de Gérance participant à une assemblée du Conseil de Gérance par tout moyen de communication devront ratifier leurs votes par la signature d'une copie du procès-verbal de l'assemblée.

Le Conseil de Gérance est convoqué par le président, ou par un troisième parti délégué par ce dernier ou par tout gérant, aussi souvent que l'intérêt de la Société en dépend.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et acter valablement seulement si la majorité des Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions doivent être adoptées suivant le vote favorable de la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les Résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront valides et effectives comme adoptées lors de l'assemblée dûment convoquée et tenue.

Ces signatures doivent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront retranscrites dans un procès-verbal signé par tous les membres prenant part à la délibération.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal devant être mis à disposition lors de procédures judiciaires ou autre devront être valablement signés par le président de l'assemblée ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B.»

« **Art. 13.** La Société est engagée par les signatures conjointes d'au moins un gérant de Type A et un gérant de Type B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête du présent.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100275/144.

(130122045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Jade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 28.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097997/9.

(130118979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bengali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.608.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2013 que:

- Monsieur Jean Bernard ZEIMET, citoyen luxembourgeois, né le 05 mars 1953 à Luxembourg, et résident professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L 1724 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Matthew Alexander KAHN.

- Monsieur Ozdemir Sansal, citoyen turque, né le 31 mars 1973 à Cankaya (Turquie) et résident professionnellement au 291, route d'Arlon, L 1150 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Tuomey David.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013097576/16.

(130119362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.914.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 juin 2013 que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été reconduit dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé des comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Un membre du Directoire

Référence de publication: 2013097550/17.

(130119376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bellecour Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.626.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle reportée et tenue le 1^{er} juillet 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Nicolas FAURE, Didier CAZEAUX et Vincent NEURRISSE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte Audit S.à r.l. / Luxembourg, résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097574/15.

(130119302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Assima Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.537.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 12 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097529/22.

(130119161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.
